

**24ème réunion extraordinaire de la Commission internationale
pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT)**
(11-18 novembre 2024)

Ordres du jour provisoires annotés

Sessions plénières

1. Ouverture de la réunion

M. Ernesto Penas (UE), Président de la Commission, ouvrira la réunion et souhaitera la bienvenue aux participants tant en présentiel qu'en ligne.

2. Adoption de l'ordre du jour, organisation des sessions et désignation du rapporteur

*L'ordre du jour des séances plénières porte la cote **PLE-100/2024**. L'ordre du jour provisoire figure dans le **GEN-002/2024**. Toutefois, celui-ci est susceptible d'être modifié au fur et à mesure de l'avancement de la réunion. Les participants sont donc invités à consulter régulièrement le [site des documents de la réunion](#) pour prendre connaissance des versions mises à jour.*

3. Présentation des délégations des Parties contractantes

*M. Camille Jean Pierre Manel, Secrétaire exécutif de l'ICCAT, présentera les Parties contractantes présentes. La liste des participants sera diffusée sous la référence **GEN-008/2024**.*

4. Présentation des observateurs

*M. Camille Jean Pierre Manel, Secrétaire exécutif de l'ICCAT, présentera les délégations d'observateurs présentes. La liste des participants sera diffusée sous la référence **GEN-008/2024**.*

5. Examen du rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

*Le Dr Craig Brown, Président du SCRS, présentera les principales conclusions du SCRS, contenues dans le rapport du SCRS **PLE-104/2024** et évoquera le rapport du Secrétariat sur la Recherche et les Statistiques, **PLE-105/2024**. Des informations sur les espèces individuelles seront présentées aux Sous-commissions. Le Dr Brown informera la Commission en ce qui concerne l'élaboration d'un nouveau Plan stratégique pour le SCRS (**PLE-114/2024**), les Lignes directrices révisées pour la publication des Résumés exécutifs des espèces (**PLE-118/2024**), les Priorités et le coût pour incorporer dans le budget les coûts d'interprétation des réunions intersessions du SCRS, et le Calendrier proposé par le SCRS pour 2025, la pertinence des approches alternatives aux programmes d'observateurs scientifiques proposées par les CPC, sur sa réélection en tant que Président du SCRS et son intention de nommer un Vice-président.*

*La feuille de route révisée pour les processus d'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) de l'ICCAT sera présentée en tant que **PLE-108/2024**. L'adoption finale de cette feuille de route pourrait être reportée à la dernière session plénière, une fois que les Sous-commissions auront délibéré.*

6. Examen des rapports des réunions intersessions tenues en 2024 et examen de toute action nécessaire

*Les rapports des différentes réunions intersessions seront examinés par les organes subsidiaires compétents, qui pourront faire part de leurs conclusions à la Commission après examen. Les rapports des différentes réunions intersessions ont été publiés comme suit: Rapport de la réunion du Groupe de travail virtuel sur la révision du règlement intérieur de la Commission (VWG-RRP) (**PLE-109/2024**), Rapport de la première réunion du Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique (JEG-CC) (**PLE-110/2024**) ; Rapport de la deuxième réunion du JEG-CC (**PLE-111/2024**) ; Rapport de la première réunion intersession de la Sous-commission 1 sur la MSE pour le listao occidental (**PA1-501/2024**) ; Rapport de la deuxième réunion intersessions de la Sous-commission 1 (**PA1-502/2024**) ; Rapport de la*

réunion intersessions de la Sous-commission 2 (PA2-602/2024); Rapport de la réunion intersessions de la Sous-commission 4 sur l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) pour l'espadon de l'Atlantique Nord (PA4-803/2024) ; Rapport de la première réunion du Groupe de travail permanent sur le système de documentation des captures (CDS WG) (PWG-403/2024); Rapport de la deuxième réunion du CDS WG (PWG-404/2024) ; Rapport de la réunion du Groupe de travail sur les systèmes de surveillance électronique (EMS WG) (PWG-406/2024) ; Rapport de la 17ème réunion intersessions du Groupe de travail sur les mesures de contrôle intégrées (IMM) (PWG-407/2024) ; Rapport de la réunion du groupe d'experts en inspection portuaire pour le renforcement des capacités et l'assistance (PIEG) (PWG-408/2024) et Rapport de la réunion du Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne (WG-ORT) (COC-302/2024).

7. Examen final du suivi de la deuxième évaluation des performances et examen de la nécessité d'une future évaluation des performances

*Chaque organe subsidiaire devrait, si le temps le permet, examiner et envisager toute actualisation à apporter à la mise en œuvre des Recommandations du Comité d'évaluation des performances. La plénière devrait examiner les conclusions de chaque organe, ainsi que les recommandations renvoyées à la plénière, en vue de déterminer si une mesure ultérieure est nécessaire. Toutefois, si l'on manque de temps, cela pourrait être examiné à la réunion annuelle de 2025. Les informations concernant la plénière seront diffusées en tant que document **PLE-120/2024**.*

8. Assistance aux États côtiers en développement et renforcement des capacités

*Des informations sur le fonds pour la participation aux réunions (MPF) sont présentées dans le document **STF-206/2024**.*

9. Coopération avec d'autres organisations et mises à jour les concernant

9.1 Coopération avec d'autres OIG

*Des informations sur ce sujet sont présentés dans le document « Coopération internationale » (**PLE-106/2024**).*

La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) prendra la parole à ce sujet.

*Un Projet de protocole d'entente entre la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique et le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) est disponible sous la cote **PLE-107/2024**.*

*Une révision du protocole d'entente entre les Secrétariats de la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT) et de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) pour le transbordement en mer des grands palangriers thoniers (LSTLV) est disponible sous la référence **PLE-115/2024**.*

- 9.2 L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fera une brève présentation sur l'ABNJ2 (**PLE-111/2024**). Des informations supplémentaires et une mise à jour sur l'avancement de l'ABNJ2 sont disponibles dans le document « Coopération internationale » (**PLE-106/2024**).

[...]

10. Discussion sur la mise en œuvre des instruments relatifs à la biodiversité

11. Rapports des deux réunions intersessions du Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique (JEG-CC) et examen de toute proposition de recommandation y afférente.

Le Président du JEG-CC fera rapport sur les travaux entrepris et les recommandations, notamment en ce qui concerne le plan d'action révisé de l'ICCAT sur le changement climatique (PLE-116/2024).

12. Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM)

Le Président du JEG-CC présentera un «Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 14-13 visant à renforcer le dialogue entre les halieutes et les gestionnaires des pêcheries » en tant que document PLE-119/2024.

13. Rapport du Comité permanent pour les finances et l'administration (STACFAD) et examen des recommandations qui y sont proposées

La Présidente du STACFAD passera en revue les travaux entrepris et les recommandations formulées par le STACFAD, y compris les décisions relatives au budget et aux contributions au titre de 2024 (STF-203/2024, STF-204/2024 et STF-205/2024).

14. Rapports des Sous-commissions 1-4 et examen des recommandations qui y sont proposées

Les rapports des Sous-commission seront adoptés par correspondance. La Commission devrait examiner les Recommandations transmises par les Sous-commissions pour adoption.

15. Rapport du Comité d'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT (COC) et examen des recommandations qui y sont proposées

La Commission devrait examiner les Recommandations transmises par le Comité ainsi que les « Tableaux d'application de 2023 reçus en 2024 » (COC-304/2024) et les mesures qui pourraient être requises sur la base des discussions du COC disponibles dans le document « Tableaux récapitulatifs d'application » (COC-308/2024). Le COC pourrait être orienté dans ses actions par la Rés. 16-17.

16. Rapport du Groupe de travail permanent sur l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation de l'ICCAT (PWG) et examen des recommandations qui y sont proposées

La Commission devrait examiner les recommandations transmises par le Groupe, y compris l'approbation de la Liste des navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarés et non réglementés (IUU) (PWG-405/2024).

17. Simplification des mesures de conservation et de gestion

Le Secrétariat, en consultation avec le Président de la Commission, a élaboré le document « Simplification des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT » (PLE-103/2024).

18. Réunions intersessions en 2025

La Commission pourrait souhaiter fixer les dates et les lieux de tenue des réunions intersessions en 2025, y compris leur format (en présentiel, en ligne ou hybride) Plusieurs projets de recommandations prévoient la possibilité de créer de nouveaux groupes de travail. S'ils sont adoptés, ils devront être pris en compte.

19. Autres questions

D'autres questions peuvent être soulevées par les Parties contractantes participant à la réunion, ou par le Président, si besoin est. Toutefois, dans la mesure du possible, les CPC devraient informer le Président, avant la réunion, de toute question qu'elles souhaitent soulever et soumettre tous les documents pertinents à l'avance.

20. Lieu et dates de la prochaine réunion de la Commission

La Commission doit déterminer les dates et le lieu de la prochaine réunion annuelle.

21. Adoption du rapport et clôture

Le Président informera sur la procédure d'adoption du compte rendu de la réunion.

Comité d'application (COC)

1. Ouverture de la réunion

Le Président du Comité d'application, M. Derek Campbell (États-Unis), ouvrira la réunion.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est disponible en tant que **COC-300/2024**.*

4. Examen des progrès accomplis par le Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne et prochaines étapes

*Le « Rapport de la réunion du Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne » est disponible en tant que **COC-302/2024**. Une mise à jour de l'état actuel de l'IOMS figure dans le **COC 316/2024**.*

*Le « Document d'information : Traduction des données et des documents du Système intégré de gestion en ligne (IOMS) » est disponible sous la référence **COC-317/2024**.*

*Le « Projet de Recommandation de l'ICCAT sur l'application du système intégré de gestion en ligne (IOMS) » est disponible dans le **COC-319 REV/2024**.*

5. Examen du rapport du Secrétariat au Comité d'application

*Le rapport du Secrétariat au Comité d'application se trouve dans le **COC-303/2024***

5bis. Points à examiner en priorité

*La liste des questions ci-dessous tient compte des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion du COC de 2023 et des contributions des CPC en réponse à la lettre du Président du COC (**COC-321/2024**). Cette contribution des CPC sera également prise en compte lors de l'identification des priorités à plus long terme à inclure dans le plan stratégique du COC, qui sera examiné dans le cadre du point de l'ordre du jour consacré au plan stratégique.*

a) Surconsommation

*Le Secrétariat a préparé un tableau montrant les CPC avec une surconsommation en 2023 et, dans le cas de ces CPC, des informations sur la surconsommation au cours des années précédentes (**annexe 3 du COC-308/2024**). La surconsommation des CPC a également été incluse dans le **COC-308/2024**. Le Président souhaite également attirer l'attention des CPC sur les dispositions relatives à la surconsommation du Programme de questions d'application et d'actions correspondantes de l'ICCAT (Réf. 22-18).*

b) Exigences en matière d'observateurs, en mettant l'accent sur la Rec. 16-14 de l'ICCAT (**COC-318/2024**).

c) Recommandation de l'ICCAT sur les prises accessoires de tortues marines capturées en association avec les pêcheries de l'ICCAT (Rec. 22-12) (**annexe 9 du COC-303/2024**).

6. Examen du renforcement des capacités en tant qu'outil permettant d'améliorer l'application, y compris l'identification des possibilités de renforcement des capacités disponibles et des besoins et demandes des CPC en matière de renforcement des capacités.

*Une liste des initiatives de renforcement des capacités en rapport avec l'application proposées par les CPC, telles que demandées par le Président, est disponible sous la cote **COC-307 REV/2024**.*

Des extraits des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT, telles que déclarées par les CPC dans leurs rapports annuels, figurent dans le **COC-311/2024**.

Les demandes d'assistance en matière d'application, conformément au financement disponible dans le cadre de l'ABNJ 2, ont été compilées dans le **COC-313/2024**.

7. Examen des réponses apportées aux lettres du Président à la suite de la réunion de 2023

Les réponses sont incluses dans le **COC-309 REV/2024**. Les soumissions tardives sont publiées en addendum à ce document. Les plans d'action envoyés par les CPC en réponse à une demande du Président du COC sont disponibles dans le **COC 309 APP 2 REV/2024**.

8. Examen de l'annexe d'application (tableaux d'application par espèce)

Les projets de Tableaux d'application ont été diffusés en tant que **COC-304/2024**.

9. Examen d'autres informations pertinentes, y compris les soumissions au titre de la [Rec. 08-09](#)

Les informations soumises en vertu de la [Rec. 08-09](#) par l'Union européenne sont disponibles sous la référence **COC-312 REV/2024**, conjointement avec les réponses reçues à ce jour.

10. Examen de la mise en œuvre et du respect des exigences de l'ICCAT par les CPC

Les rapports annuels, tels que soumis par les CPC, sont réunis dans le document **COC-301/2024**. Les questions et réponses sur la version du **COC-308/2024** sont publiées sous la référence **COC-306/2024**. Une version révisée des Tableaux récapitulatifs de l'application (**COC 308A/2024**) comporte les réponses reçues par écrit avant la réunion ou toutes les soumissions additionnelles. Voir également **COC 303/2024**, **COC-305 REV/2024** et **COC 312 REV/2024**, qui contiennent des informations sur les problèmes potentiels d'application qui sont pertinents pour l'examen de l'application de chaque CPC. Les feuilles de contrôle s'appliquant aux requins actualisées reçues à ce jour sont disponibles en tant que **COC-314/2024** et les feuilles de contrôle s'appliquant aux istiophoridés sous la référence **COC-315/2024**. Les informations relatives à la mise en œuvre des programmes d'observateurs scientifiques sont résumées dans le **COC-318/2024**. Des informations supplémentaires sont également disponibles dans le **PLE-105/2024**.

11. Examen des informations concernant les Parties non contractantes (NCP)

Les réponses aux courriers du Président sont disponibles sous la référence **COC-310/2024**.

Le Secrétariat, en consultation avec le Japon et le Président du COC, a préparé un document (**COC-320/2024**) compilant les données de capture des NCP des cinq dernières années, sur la base des données statistiques soumises par les NCP au Secrétariat ainsi qu'à la FAO.

12. Détermination des mesures recommandées visant à traiter les questions de non-application des CPC et questions relatives aux NCP soulevées aux points 5 et 7 de l'ordre du jour

a) Approbation de l'annexe d'application

Les tableaux d'application (annexe d'application) devraient être achevés et adoptés par le COC (**COC-304/2024**).

b) Identifications ou autres mesures en vertu de la Recommandation sur les mesures commerciales ([Rec. 06-13](#)).

Les données soumises conformément à la [Rec. 06-13](#) sont publiées électroniquement en tant qu'**annexe 1 du COC-303/2024**. Les informations supplémentaires peuvent être incluses dans le **PWG-401/2024**. Le Comité devrait envisager toute mesure nécessaire sur la base du **COC-308/2024** et d'autres informations pertinentes.

- c) Action en vertu des recommandations liées aux données (Recs. 05-09 et 11-15)

La Rec. 11- 15 fournit la base pour interdire les pêcheries si les données de la tâche 1 ne sont pas reçues. La Rec. 05-09 stipule que le Comité d'application ou le PWG devra identifier les insuffisances de données problématiques et recommander les mesures pertinentes que les CPC respectives devront prendre pour résoudre le problème (appendice 3 du COC-303/2024) et (annexe 8 du COC-303/2024).

- d) Toute autre action au titre de la Réf. 22-18.

13. Examen des demandes d'octroi du statut de coopérant

Aucune nouvelle demande n'a été reçue dans le délai imparti. La Bolivie, la Guyana, le Suriname et le Taipei chinois jouissent actuellement du statut de coopérant.

14. Examen des mises à jour du plan stratégique pour l'examen des priorités en matière d'application en 2025

Un projet de plan stratégique tenant compte des contributions des CPC en réponse à la lettre du Président du COC et aux discussions du COC sera publié avant la dernière session du COC.

15. Recommandations à la Commission en vue d'améliorer l'application

16. Autres questions

Les CPC peuvent soulever toute autre question à inclure dans ce point de l'ordre du jour.

16.1. Suivi de la deuxième évaluation des performances

Le COC examinera et envisagera toute actualisation à apporter à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'évaluation des performances (COC 322/2024).

17. Adoption du rapport et clôture

**Groupe de travail permanent sur
l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation de l'ICCAT (PWG)**

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. Neil Ansell (UE) Président du PWG.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour a été diffusé sous la cote **PWG 400/2024**.*

4. Examen du rapport de la 17e réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM) et d'autres groupes de travail subsidiaires pertinents et examen de toute action nécessaire

*Le rapport de la 17e réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM) a été diffusé sous le numéro **PWG-407/2024**. Les rapports des Groupes de travail subsidiaires seront examinés aux points respectifs du point 5 de l'ordre du jour.*

5. Examen, en tenant compte des conclusions du point 4, de l'efficacité et des aspects pratiques de la mise en œuvre de :

5.1 Programmes de documentation des captures et de document statistique

*Les rapports des réunions du Groupe de travail permanent sur les systèmes de documentation des captures (CDS WG) sont publiés sous les cotes **PWG-403/2024** et **PWG-404/2024**, respectivement.*

*Des informations sont présentées au point 1 du Rapport du Secrétariat au Groupe de travail permanent pour l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation de l'ICCAT (PWG) (**PWG-401/2024**) et dans le Rapport de 2024 du Secrétariat sur la recherche et les statistiques (**PLE-105/2024**).*

*Le « Rapport sur la mise en œuvre de la dérogation de validation des BCD pour les opérations commerciales de thon rouge entre les États membres de l'UE en 2023 (paragraphe 5b et 5d de la Recommandation 22-16 de l'ICCAT) » figure dans le **PWG-410/2024**.*

*L'Union européenne a présenté le « Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 22-16 amendant la Recommandation 21-18 concernant l'application du système eBCD » (**PWG-417/2024**).*

*L'Union européenne et l'Égypte ont présenté le «Projet de Recommandation de l'ICCAT sur le thon rouge d'aquaculture » (**PWG-419/2024**).*

5.2 Programmes d'observateurs et Systèmes de surveillance électronique (EMS)

*Le « Rapport sur la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée » est disponible sous la cote **PA2-601/2024** et le « Rapport sur la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs (ROP) de l'ICCAT pour les transbordements 2023/2024 » est présenté dans le **PWG-402/2024**.*

*Une réunion du Groupe de travail sur les systèmes de surveillance électronique (EMS-WG) a eu lieu en 2024 et le rapport est disponible sous la cote **PWG-406/2024**.*

Le rapport final de SATLINK sur le projet pilote sur un système de surveillance électronique à distance (REM) à bord des navires de transformation du thon rouge est contenu dans le document **PWG-411/2024**.

Le « Résumé exécutif sur le projet pilote relatif aux caméras stéréoscopiques, objectif 1 : tester l'utilisation de caméras stéréoscopiques lors du premier transfert (Universitat Politècnica de València - UPV) est présenté dans le document **PWG-412/2024**. Le projet de rapport final et une présentation sont disponibles respectivement en **annexe 1** et **annexe 2** dudit document

Les « Résumés exécutifs du projet pilote sur les caméras stéréoscopiques, objectif 2 : automatisation de l'analyse des enregistrements vidéo (Universitat Politècnica de València (UPV) et AQ1) » sont présentés sous la cote **PWG-413/2024**. Les présentations de l'UPV et de AQ1 sont disponibles respectivement en **annexe 1** et **annexe 2** dudit document.

Le document « Commentaires des CPC et modèles révisés pour les systèmes de surveillance électronique (EMS), la description des programmes internes et les rapports de mise en œuvre » est disponible sous la cote **PWG-414/2024**.

L'Union européenne a présenté le « Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 22-08 établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée – Systèmes de surveillance électronique (EMS) » (**PWG-418/2024**).

Les États-Unis ont présenté le « Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à protéger la santé et à garantir la sécurité des observateurs dans le cadre des programmes nationaux d'observateurs » (**PWG-421/2024**).

Le Président du PWG et le Secrétariat ont présenté les « Termes de référence pour une étude de faisabilité d'un éventuel ROP-TROP dans les pêcheries de thonidés tropicaux de l'ICCAT » (**PWG-424/2024**).

5.3 Exigences relatives aux transbordements en mer et au port

Le programme de transbordement de l'ICCAT a été mis à jour en 2021 (Rec. 21-15) afin d'inclure les navires transporteurs transbordant au port dans le Registre des navires transporteurs de l'ICCAT. Le Registre peut être consulté [ici](#). De plus amples informations sur les exigences liées au transbordement sont présentées dans le « Rapport sur la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs (ROP) de l'ICCAT pour les transbordements 2023/2024 » (**PWG-402/2024**) et dans le document « Questions de non-application potentielle découlant du Programme régional d'observateurs de l'ICCAT et réponses » (**COC-305/2024**).

Le Secrétariat a demandé quelques éclaircissements en 2023 concernant la documentation à soumettre. Les questions et les réponses des CPC, ainsi que les conclusions adoptées lors de la 17e réunion du Groupe de travail IMM figurent dans le document « Clarifications demandées sur des questions concernant le PWG et réponses apportées par les CPC » (**PWG-415/2024**). Le Secrétariat demande la confirmation du PWG et de la Commission.

Les États-Unis ont présenté le « Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 21-15 sur le transbordement » (**PWG-422/2024**).

5.4 Normes concernant les accords d'affrètement et les autres accords de pêche

Un résumé des accords d'affrètement et des rapports des CPC ont été présentés au Comité d'application dans le **COC-303/2024**. Un tableau récapitulatif des informations sur les accords d'accès est également inclus dans le **COC-303/2024**.

Quelques questions ont été soulevées au cours de l'année 2023 concernant les exigences en matière de déclaration sur les accords d'accès. Les questions et les réponses des CPC, ainsi que les conclusions convenues lors de la 17ème réunion du Groupe de travail IMM sont contenues dans le document **PWG-415/2024**. Le Secrétariat demande la confirmation du PWG et de la Commission.

5.5 Observation des navires en mer et programmes d'inspection

Les rapports d'inspection soumis dans le cadre du Programme ICCAT d'inspection conjointe sont disponibles en tant qu'**annexe 3** du document **COC-303/2024**, et les observations de navires à l'**annexe 11** du document **COC 303/2024**.

5.6 Programmes d'inspection au port et autres mesures relevant de l'État du port

Le « Rapport de la réunion de 2024 du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance (PIEG) » est présenté sous la cote **PWG-408/2024**. Une « Mise à jour sur les activités du PIEG pour le renforcement des capacités et l'assistance en 2024 » figure dans le **PWG-409/2024**.

Le Royaume-Uni a présenté un document de discussion sur le « Renforcement des mesures du ressort de l'État du port (PSM) de l'ICCAT » (**PWG-416/2024**).

5.7 Exigences d'inscription des navires

Quelques informations sont présentées dans le document **PWG-401/2024**.

5.8 Exigences du système de suivi des navires par satellite

Les informations communiquées par le Secrétariat figurent dans le document **COC-303/2024**.

5.9 Responsabilités de l'État de pavillon

5.10 Autres questions

Le Canada a présenté le « Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à prévenir, à décourager et à éliminer la pollution marine due aux activités de pêche » (**PWG-423/2024**).

L'Union européenne a présenté son « Document de discussion sur les filets dérivants » (**PWG-420/2024**).

6. Examen et élaboration de la liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicite, non déclaré et non réglementé (IUU)

Le « Projet de liste des navires présumés avoir exercé des activités de pêche IUU au titre de 2024 » se trouve dans le **PWG-405/2024**. Le projet de liste contient de nouveaux navires ainsi que des informations actualisées provenant d'autres ORGP thonières.

Le Secrétariat a demandé quelques éclaircissements en 2023 concernant l'inscription croisée des navires IUU. Les questions et les réponses des CPC, ainsi que les conclusions convenues lors de la 17ème réunion du Groupe de travail IMM sont contenues dans le document « Clarifications demandées sur des questions concernant le PWG et réponses apportées par les CPC » (**PWG-415/2024**). Le Secrétariat demande la confirmation du PWG et de la Commission.

7. Autres questions

8. Adoption du rapport et clôture

Comité permanent pour les finances et l'administration (STACFAD)

1. Ouverture de la réunion

Mme Deirdre Warner-Kramer (États-Unis), Présidente du STACFAD, ouvrira la réunion.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour a été diffusé dans le document **STF_200/2024**.*

4. Rapports du Secrétariat

4.1 Rapport administratif de 2024

*Le rapport a été publié sous la référence **STF-201/2024**.*

4.2 Rapport financier 2024

*Le Rapport financier a été publié sous la référence **STF-202/2024** et le document **STF-207/2024** présente la situation actuelle du Fonds de roulement de l'ICCAT.*

4.3 Examen des progrès réalisés en ce qui concerne le paiement des arriérés de contributions et les droits de vote

*Les informations seront diffusées lors de la réunion en tenant compte des informations les plus actualisées disponibles à travers le **STF-205/2024** (Informations sur les arriérés de contributions et les plans de paiement des arriérés)*

5. Assistance aux CPC en développement

5.1 Révision des procédures et du financement du Fonds de participation aux réunions (MPF)

*Des informations sur les dépenses du MPF figurent dans le document **STF-206/2024**.*

5.2 Mécanismes de financement pour d'autres activités de renforcement des capacités

6. Examen des conclusions du Groupe de travail virtuel sur la révision du Règlement intérieur de la Commission (VWG-RRP)

*Le Rapport de la réunion du Groupe de travail virtuel sur la révision du Règlement intérieur de la Commission (VWG-RRP) est disponible sous la référence **PLE-109/2024**.*

*Le document « Lignes directrices pour l'élection des Présidents et Vice-présidents de la Commission et de ses organes subsidiaires » (document soumis par le Président de la Commission en coordination avec la Présidente du STACFAD) est disponible sous la cote **STF-208/2024**.*

7. Examen des conclusions du Groupe de travail virtuel sur la situation financière durable de l'ICCAT (VWG-SF)

*Le Rapport de la réunion du Groupe de travail virtuel sur la situation financière durable de l'ICCAT (VWG-SF) est disponible sous la référence **STF-209/2024**.*

8. Dispositions institutionnelles concernant le Secrétariat

8.1. Informations sur le fonds de pension du personnel et les actions futures nécessaires

*Le Secrétariat informera sur la nouvelle situation concernant la pension du personnel et proposera quelques pistes de discussion, qui sont disponibles sous la référence **STF-210/2024**.*

8.2. Questions relatives aux bureaux du Secrétariat

Le Secrétariat informera sur plusieurs questions qui affectent actuellement les conditions de travail dans les bureaux et sur les solutions possibles pour les résoudre.

9. Nécessité de financement pour les mesures de conservation et de gestion proposées par l'ICCAT

*Faisant suite à une décision prise par la Commission en 2019, chaque proposition devrait être accompagnée d'une estimation des ressources additionnelles requises, notamment du Secrétariat de l'ICCAT, pour la mise en œuvre de toute nouvelle exigence de déclaration ou de toute autre tâche qu'elle inclut (**STF-212/2024**).*

10. Examen du budget et des contributions des Parties contractantes pour 2025

*Le projet de budget de l'ICCAT pour l'exercice 2025 a été distribué à l'avance et est disponible dans le document **STF-203/2024**, lequel inclut les demandes de financement pour la recherche scientifique. Le budget pour l'eBCD a également été diffusé 60 jours à l'avance et est disponible sous la référence **STF-204/2024**.*

11. Autres questions

12. Adoption du rapport et clôture

Sous-commission 1

1. Ouverture de la réunion

M. Emmanuel Kwame Dovlo (Ghana), Président de la Sous-commission 1, ouvrira la réunion.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est présenté dans le **PA1-500/2024**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*Le document **GEN-004/2024** contient la composition actuelle de la Sous-commission.*

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

*Le Rapport du Secrétariat sur la recherche et les statistiques est inclus dans le document **PLE-104/2024**. Le Dr Craig Brown présentera les conclusions du Comité concernant la Sous-commission 1 et répondra aux questions soulevées par la Commission en ce qui concerne les thonidés tropicaux.*

6. Examen des rapports des réunions intersessions de la Sous-commission 1 et examen de toute action nécessaire

*Les rapports de la première et de la deuxième réunions intersessions de la Sous-commission 1 sont inclus dans les documents **PA1-501/2024** et **PA1-502/2024** respectivement.*

7. Examen des tableaux d'application

*Les « Tableaux d'application de 2023 reçus en 2024 » ont été diffusés en tant que document **COC-304/2024**.*

8. Examen de l'état d'avancement de l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) pour le listao occidental et de la MSE multi-stocks pour les thonidés tropicaux

*Le Président du SCRS informera la Sous-commission des progrès réalisés au cours de l'année sur les processus de la MSE en cours, y compris le document sur l'« Évaluation de la stratégie de gestion (MSE) pour le listao de l'Atlantique Ouest : Contexte, aperçu, résultats finaux et guide de décision » (**PA1-510/2024**)*

*Les Etats-Unis ont soumis un « Projet de Résolution de l'ICCAT sur l'élaboration d'objectifs de gestion conceptuels initiaux pour le thon obèse de l'Atlantique, l'albacore de l'Atlantique et le stock de listao de l'Est » (**PA1-506/2024**).*

*L'Union européenne a soumis un « Projet de Résolution de l'ICCAT sur des objectifs de gestion opérationnels pour le thon obèse de l'Atlantique, l'albacore de l'Atlantique et le stock de listao de l'Est » (**PA1-508/2024**).*

9. Mesures pour la conservation des stocks et mise en œuvre de la *Résolution de l'ICCAT portant sur les critères pour l'allocation de possibilités de pêche* (Rés. 15-13)

La proposition suivante a été présentée à la Sous-commission 1 :

*Le Président de la Sous-commission 1, à la suite de la réunion intersessions et des deux périodes de correspondance qui ont suivi, a présenté une nouvelle proposition « Projet de Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 22-01 sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux » [**PA1-505/2024**].*

« *Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à remplacer la Recommandation 23-02 sur le plan de remboursement de thon obèse par le Brésil* » soumis par le Brésil sous la référence **PA1-509/2024**.

« *Projet de Recommandation de l'ICCAT sur une procédure de gestion possible pour le listao de l'Atlantique Ouest* » soumis par le Brésil sous la référence **PA1-511/2024**.

10. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 9 ci-dessus

Si des mesures antérieures doivent être annulées lors de l'adoption de nouvelles mesures, cela devrait être identifié, de préférence dans la recommandation, ou au moins clairement indiqué par la Sous-commission.

11. Recherche

Le Président du SCRS informera la Sous-commission des initiatives de recherche en cours.

12. Autres questions

La Sous-commission examinera et envisagera toute actualisation à apporter à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'évaluation des performances (PA1-507/2024).

13. Adoption du rapport et clôture

Sous-commission 2

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. Shingo Ota (Japon), qui assure la présidence de la Sous-commission 2.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour de la Sous-commission 2 a été diffusé sous le numéro **PA2-600/2024**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*La liste des membres de la Sous-commission figure dans le document **GEN-004/2024**. Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.*

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

*Le Rapport du SCRS est inclus dans le document **PLE-104/2024**. Le Dr Craig Brown présentera les conclusions du Comité concernant la Sous-commission 2 et répondra aux questions posées sur les espèces des régions tempérées du Nord. Le Président du SCRS informera la Sous-commission des initiatives de recherche en cours.*

6. Examen des rapports des réunions intersessions de la Sous-commission 2 et examen de toute action nécessaire

*Le rapport de la première réunion intersessions de la Sous-commission 2 est disponible sous la référence **PA2-602/2024**. Le Président de la Sous-commission 2 expliquera brièvement les résultats de la réunion.*

7. Examen des tableaux d'application

*Les « Tableaux d'application de 2023 reçus en 2024 » ont été diffusés en tant que document **COC-304/2024**.*

*Les tableaux sur le thon rouge et le germon du Nord contenus dans le document **COC-304/2024** devraient être examinés le plus tôt possible afin de déterminer si des modifications sont nécessaires ou si des mesures pourraient être requises par le Comité d'application.*

*Un document intitulé « Cas de l'opération de pêche conjointe (JFO) de la Libye » (à discuter au titre du point 7 de l'ordre du jour) a été soumis par le Président de la Sous-commission 2 sous la référence **PA2_610/2024**.*

8. Mesures pour la conservation des stocks et mise en œuvre de la *Résolution de l'ICCAT portant sur les critères pour l'allocation de possibilités de pêche* (Rés. 15-13)

La Rec. 22-05 prévoit que d'ici la fin 2024, en se basant sur l'avis scientifique fourni par le SCRS fondé sur les données disponibles les plus récentes, l'ICCAT devra adopter, s'il y a lieu afin de remplir les objectifs de gestion, des amendements au cadre de gestion pour le germon de la Méditerranée, incluant la révision des limites de capture et des scénarios de gestion alternatifs.

Les documents suivants ont été présentés par les CPC :

*« Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 22-08 établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée » soumis par le Président de la Sous-commission 2, après examen au sein du GT IMM, dans le document **PA2_605/2024***

Un document de travail intitulé « Vers une allocation plus équitable du thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée – suite », présenté par le Royaume-Uni, dans le document **PA2-606/2024**.

« Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 23-08 relative à un projet pilote d'élevage du thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans la mer Cantabrique », présenté par l'Union européenne, dans le document **PA2-607/2024**.

« Projet de Recommandation de l'ICCAT qui amende la Recommandation 22-08 amendant la Recommandation 21-08 établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée », présenté par l'Union européenne, dans le document **PA2-608/2024**.

« Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 22-10 concernant un plan de conservation et de gestion du thon rouge de l'Atlantique Ouest » présenté par l'Union européenne, dans le document **PA2-609/2024**.

« Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 22-08 concernant le suivi de l'élevage du thon rouge » soumis par le Japon en tant que **PA2_611/2024**.

« Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 22-08 établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée » soumis par l'Union européenne dans le document **PA2-613/2024**.

« Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 22-05 établissant un programme de rétablissement pour le germon de la Méditerranée » soumis par l'Union européenne en tant que **PA2-614/2024**.

Un document intitulé « Exposé de position sur la discussion relative au thon rouge qui se tiendra à la réunion annuelle de l'ICCAT de 2024 - Contribution au point X de l'ordre du jour de la Sous-commission 2 », soumis par l'Union européenne en tant que **PA2-616/2024**.

9. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 8 ci-dessus

Si des mesures antérieures doivent être annulées lors de l'adoption de nouvelles mesures, cela devrait être identifié, de préférence dans la recommandation, ou au moins clairement indiqué par la Sous-commission.

10. Autres questions

*Un résumé des « Réglementations et autres documents connexes adoptés par toutes les Parties contractantes concernées aux fins de la mise en œuvre de la Rec. 22-08 » est présenté dans le **PA2-603/2024**.*

*Le résumé du « Rapport soumis par la Norvège sur son projet pilote de stockage à court terme du thon rouge en 2024 » est disponible en tant que **PA2-604/2024**.*

*Le « Rapport sur la mise en œuvre du programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée » a été publié en tant que **PA2-601/2024**.*

*La Sous-commission examinera et envisagera toute actualisation à apporter à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'évaluation des performances (**PA2_612/2024**).*

11. Adoption du rapport et clôture

Sous-commission 3

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. Qayiso Mketsu (Afrique du Sud), qui assure la présidence de la Sous-commission 3.

2. Désignation du rapporteur

La Sous-commission désignera un rapporteur chargé de consigner les débats.

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour de la Sous-commission 3 est disponible en tant que **PA3_700/2024**, et sera examiné et adopté.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*La liste des membres de la Sous-commission figure dans le **GEN_004/2024**. Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.*

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

*Le Rapport du SCRS est inclus dans le document **PLE_104/2024**. Le Dr Craig Brown présentera les conclusions du Comité concernant la Sous-commission 3.*

5.1. Recherche

Le Président du SCRS informera la Sous-commission des initiatives de recherche en cours, y compris tout résultat ou recommandation pertinent.

6. Examen des tableaux d'application

*La Sous-commission examinera les « Tableaux d'application de 2023 reçus en 2024 » diffusés en tant que document **COC_304/2024**. La Sous-commission devrait s'assurer, lors de cet examen, que toutes les données saisies dans le tableau sont conformes au paragraphe 4 de la [Rec. 22-06](#).*

7. Mesures pour la conservation des stocks et mise en œuvre de la [Résolution de l'ICCAT portant sur les critères pour l'allocation de possibilités de pêche](#) (Rés. 15-13)

*La Sous-commission examinera le « Projet de Recommandation de l'ICCAT concernant l'élaboration d'objectifs de gestion conceptuels initiaux pour le germon de l'Atlantique Sud », présenté par l'Afrique du Sud sous la cote **PA3_701/2024**.*

8. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 7 ci-dessus

Si des mesures antérieures doivent être annulées lors de l'adoption de nouvelles mesures, cela devrait être identifié, de préférence dans la recommandation, ou au moins clairement indiqué par la Sous-commission.

9. Autres questions

Tout autre sujet de discussion peut être inclus sous ce point.

10. Adoption du rapport et clôture

Sous-commission 4

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. Amar Ouchelli (Algérie), qui assure la présidence de la Sous-commission 4.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour de la Sous-commission 4 est disponible en tant que **PA4-800/2024**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*La liste des membres de la Sous-commission figure dans le document **GEN-004/2024**. Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.*

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

*Le Rapport du SCRS est inclus dans le document **PLE-104/2024**. Le Dr Craig Brown présentera les conclusions du Comité concernant la Sous-commission 4.*

6. Examen des rapports des réunions intersessions de la Sous-commission 4 et examen de toute action nécessaire

*Le Président résumera les conclusions de la réunion intersessions tenue avant la réunion de la Commission. Le « Rapport de la réunion intersessions de la Sous-commission 4 sur l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) pour l'espadon de l'Atlantique Nord » figure dans le document **PA4-803/2024**.*

7. Examen des tableaux d'application

*Les « Tableaux d'application de 2023 reçus en 2024 » ont été diffusés en tant que document **COC-304/2024**.*

L'Égypte et la Libye ont déclaré ces dernières années des captures d'espadon de la Méditerranée qui dépassent la réserve allouée aux CPC sans quota. Cela peut nécessiter un examen de la part de la Sous-commission.

8. Examen de l'état d'avancement de l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) pour l'espadon de l'Atlantique Nord.

9. Mesures pour la conservation des stocks et mise en œuvre de la *Résolution de l'ICCAT portant sur les critères pour l'allocation de possibilités de pêche* (Rés. 15-13)

La Rec. 23-04 stipule que, « Lors de la réunion annuelle de l'ICCAT de 2024, la Commission devra examiner les procédures de gestion potentielles (CMP) finales et en sélectionner une pour adoption et application afin d'établir le TAC au titre de 2025-2027 et des années suivantes ».

*Les plans de développement ou de pêche/gestion de l'espadon de l'Atlantique Nord soumis par les CPC en 2024 sont contenus dans le document **PA4-801/2024** et les plans de pêche de l'espadon de la Méditerranée soumis en 2024 sont contenus dans le document **PA4-802/2024**.*

Les projets de Recommandations et Résolutions suivants ont été soumis à l'examen de la Sous-commission 4 :

*Un document sur les « Requins-baleines et raies mobulidées capturés en association avec les pêcheries de l'ICCAT - Entrée en vigueur des Recommandations 23-12 et 23-14 de l'ICCAT » a été soumis par l'UE et le Royaume-Uni (**PA4-804/2024**)*

« *Projet de Recommandation de l'ICCAT concernant la conservation et la gestion des requins capturés en association avec les pêcheries de l'ICCAT* », présenté par l'Union européenne » (**PA4-805/2024**)

« *Projet de Recommandation de l'ICCAT concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par l'ICCAT* » soumis par les États-Unis, le Canada, le Belize, l'Afrique du Sud, l'Union européenne, le Guatemala, le Nicaragua, le Panama, la Norvège, le Liberia et le Mexique (**PA4-806/2024**)

« *Projet de Recommandation de l'ICCAT sur des mesures de conservation et de gestion, incluant une procédure de gestion, pour l'espadon de l'Atlantique Nord* », proposé par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne dans le document **PA4-809/2024**.

« *Projet de Recommandation de l'ICCAT pour un plan de conservation et de gestion de l'espadon de l'Atlantique Nord* », présenté par le Canada dans le document **PA4-810/2024**.

Document « *Conservation du requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries relevant de l'ICCAT* », soumis par le Royaume-Uni (**PA4-811/2024**).

Document « *Limite de captures d'espadon de la Méditerranée* », soumis par le Président de la Sous-commission 4 (**PA4_814/2024**).

10. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 9 ci-dessus

Si des mesures antérieures doivent être annulées lors de l'adoption de nouvelles mesures, cela devrait être identifié, de préférence dans la Recommandation, ou au moins clairement indiqué par la Sous-commission.

« *Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne (WG-ORT) (Groupe ad hoc chargé de traiter la redondance des exigences en matière de déclaration) - Rapport intérimaire* », présenté par le Président du WG-ORT (**PA4-807/2024**).

11. Recherche

Le Président du SCRS informera la Sous-commission des initiatives de recherche en cours.

12. Autres questions

La Sous-commission examinera et envisagera toute actualisation à apporter à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'évaluation des performances (**PA4-808/2024**).

13. Adoption du rapport et clôture